



Loi sur les télécommunications

Publication des codes de sélection du fournisseur attribués

Selon l'art. 10, al. 3, de l'ordonnance de la Commission fédérale de la communication du 17 novembre 1997 relative à la loi sur les télécommunications¹, l'Office fédéral de la communication publie comme suit les codes de sélection du fournisseur (*Carrier Selection Codes*, CSC) attribués:

Code CS	Titulaire
10880	AZUR GCS AG, Rosenhof 11, 8808 Pfäffikon SZ

Une liste complète des CSC attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: www.eofcom.ch.

Renseignements:

Office fédéral de la communication
Services de télécommunication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
Markus König
Tél. 058 460 55 70

18 mai 2016

Office fédéral de la communication

¹ RS 784.101.112